

**CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE
DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

DOSSIER DE CANDIDATURE

SESSION 2021

Inscription du 23/02/2021 au 22/03/2021

**→ Dossier d'inscription à retourner au plus tard le
29 mars 2020 au
(le cachet de la poste faisant foi)
Rectorat de l'académie de BESANCON
Division des Examens et Concours (DEC 1) - CPMLDS
10 rue de la Convention 25000 BESANCON**

NOM patronymique : **NOM d'usage :**

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Ville : **Code postal :** **Département :**

Tél. personnel : **Tél. Professionnel :**

Mail académique : @ac-besançon.fr

Fonction (grade / discipline) :

- Personnel d'enseignement de l'enseignement public
- Enseignant du 1er degré
- Enseignant du 2nd degré

- Titulaire
 Contractuel (CDI)

Personnel d'éducation de l'enseignement public

Maître délégué employé par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privé sous contrat

Maître contractuel employé par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privé sous contrat

Etablissement d'affectation :

Ville : **Code postal :** **Année d'affectation :**

Le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPMLDS) atteste la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux et dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat, pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

PERSONNELS CONCERNES

Conformément à l'arrêté du 05 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, **l'examen s'adresse :**

- Aux personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée.
- Aux maîtres contractuels et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Décret N°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Arrêté du 05 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Photocopie de la pièce d'identité,
- **Pour les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public :**
 - Agents Titulaires --> photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps.
 - Agents contractuels employés en CDI --> photocopie du contrat de travail.
- **Pour les personnels des établissements d'enseignement privé :**
 - Maîtres contractuels --> photocopie de l'agrément définitif.
 - Maîtres délégués en CDI --> photocopie du contrat de travail

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à destination du service de la formation DIFOR)

Avez – vous déjà participé ou été associé(e) dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire aux actions et dispositifs ou missions suivants ? (Cocher)

- Dispositifs de remobilisation de la MLDS (DAQIP)
- Module de réparation à l'examen par alternance (MOREA)
- Formations Professionnelles Aménagées (BAC PRO en un an ou CAP en un an)
- Micro-lycée
- Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI)
- Dispositifs relais
- Tutorat
- Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)
- Projets expérimentaux de lutte contre le décrochage scolaire (PARDIE)
- Réseau FOQUALE
- Référent décrochage scolaire
- Dispositifs à l'initiative de l'établissement (Préciser l'objet du ou des dispositifs)

- Autres (préciser) :

Quelles raisons motivent votre candidature à la certification professionnelle de lutte contre le décrochage scolaire ?

Quelles formations avez-vous déjà suivies dans le champ de la prévention du décrochage scolaire, de la persévérance scolaire, de l'accompagnement des élèves en difficultés, etc ... ?

| Intitulé de la formation | Année | Durée |
|--------------------------|-------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

**DEMANDE D'AUTORISATION À PARTICIPER À L'EXAMEN VISANT L'ATTRIBUTION D'UN
CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE
SCOLAIRE**

- Vu le décret N°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;
- Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage ;

Je soussigné(e) , atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées en première page du présent dossier d'inscription et sollicite l'autorisation de participer à l'épreuve de l'examen visant à l'attribution du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, organisée au titre de la session 2021.

Fait à....., le.....

Signature du candidat